

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'École Koenig et ses professeurs souhaitent insister sur le nécessaire engagement des élèves, des familles et du corps enseignant si tous veulent prétendre à une éducation musicale réussie. Les nombreux changements survenus en cours d'année sont néfastes à tout projet pédagogique et les plages horaires réservées en début d'année scolaire sont difficilement échangeables. C'est pour cette raison que nous demandons un engagement annuel, et que le même engagement est également pris par les professeurs.

Attention : Il n'y aura aucun remboursement, sauf en cas de force majeure (déménagement, maladie grave ou hospitalisation sur présentation d'un certificat médical).

L'année scolaire se divise en **deux semestres, le premier de 15 semaines, le deuxième de 16 semaines. Le premier semestre commence le 13 septembre 2010. Les vacances scolaires** sont indiquées dans le calendrier scolaire de L'École remis avec le dossier d'inscription.

- **La validation de l'inscription** s'effectue par le dépôt du dossier complété et signé et le paiement :

- 1) **des frais de gestion et de fournitures de 95€ par famille non remboursables ;**
- 2) **d'un acompte de 395€ par famille non remboursable, versé une fois la nature, le jour et l'horaire du/des cours sont confirmés.**

- **Les modalités de règlement du solde :**

- 1) **en deux échéances semestrielles** d'un même montant **les 6 septembre 2010 et 17 janvier 2011**, par chèques, prélèvements bancaires ou paiements par carte bancaire ;
ou
- 2) **en dix échéances mensuelles** d'un même montant **de septembre 2010 à juin 2011**, par chèques, prélèvements bancaires ou paiements par carte bancaire.

En cas de paiements mensuels ou semestriels **par chèques pré-datés**, le client s'engage à remettre à L'École Koenig **l'ensemble des chèques pour la totalité de l'année.**

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront calculés au taux de 1,5% par mois de retard.

Attention : Les clients choisissant de régler par prélèvements bancaires sont priés de compléter au secrétariat de L'École le formulaire d'autorisation de prélèvements bancaires qu'ils devront transmettre, signé, à leur banque afin d'éviter tout rejet. **Dans le cas d'un rejet de prélèvement, d'un chèque impayé ou non signé, tout frais supplémentaire sera à la charge du client.**

La souscription à un(e) **deuxième cours/formule** pour un même enfant ou l'inscription d'un **deuxième enfant** d'une même famille entraîne une **réduction de 10%** du prix du cours/de la formule ainsi souscrit(e).

Conditions de remboursement en cas d'annulation en cours d'année due à un déménagement, une maladie ou une hospitalisation : *remboursement en fin de semestre, sous la forme d'un chèque.*

Je soussigné(e), _____ (nom et prénom du parent) ai pris connaissance des règles financières de L'École Koenig et m'engage à les respecter.

Signature : _____

Date : _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'année scolaire se divise en **deux semestres pour un total de 31 semaines**. Les dates de ces semestres prennent en compte les vacances scolaires et les jours fériés. **Les dates de début et L'Ecole et les professeurs définissent leur programme pédagogique à l'année, donc l'inscription de chaque enfant se fait à l'année. Les élèves faisant partie d'une structure globale, leurs horaires de cours sont susceptibles d'être modifiés à tout moment à 15 minutes près. Aucun désistement en cours d'année ne sera remboursé, sauf cas de force majeure (déménagement, maladie grave ou hospitalisation sur présentation d'un certificat médical).**

fin de semestre sont indiquées dans le calendrier scolaire de l'Ecole remis avec le dossier d'inscription.

Les **cours individuels manqués** pour une **raison valable** et **signalés au moins 48 heures à l'avance** peuvent être rattrapés *si l'emploi du temps du professeur le permet*. Passé ce délai, nous ne pouvons garantir le rattrapage du cours. *Le rattrapage n'est systématique qu'en cas d'absence d'un professeur. L'horaire et la date du cours de rattrapage sont fixés par le professeur selon son emploi du temps et en accord avec la Direction. En cas de jour férié, le cours est rattrapé par le professeur selon son emploi du temps et en accord avec la Direction afin que chaque élève bénéficie bien de ses 31 semaines de cours par an. Les absences prolongées (maladie longue durée, hospitalisation) sont à rapidement porter à la connaissance de la Direction afin d'étudier la meilleure solution pour la famille et les professeurs concernés. Une absence de cette nature qui n'aura pas été signalée dans l'immédiat ne peut être prise en compte par l'Ecole Koenig.*

Pour le confort de tous, les horaires des cours doivent être scrupuleusement respectés. En effet, les retards décalent les cours des élèves suivants et pénalisent les enfants arrivés à l'heure.

L'Ecole est responsable des enfants uniquement pendant la durée de leur cours. C'est pour cette raison que les enfants non-autonomes (moins de 8 ans selon la Préfecture) doivent être accompagnés par un adulte responsable qui s'engage à accompagner et à venir rechercher l'enfant à l'heure. Nous vous conseillons de vous présenter au professeur de votre enfant en début d'année scolaire pour vous faire connaître et de nous signaler tout changement d'accompagnateur.

Pour les **enfants autonomes de 8 à 15 ans rentrant seuls chez eux**, nous vous prions de bien vouloir nous remettre la **lettre de décharge** ci-incluse, signée. **Toute absence d'un enfant de cet âge doit être signalée à la Direction par un adulte responsable. L'Ecole et l'immeuble déclinent toute responsabilité pour les enfants en dehors de l'Ecole.** Nous vous rappelons qu'il est extrêmement dangereux *pour eux* de jouer devant la sortie du parking. *Dans le cas où l'équipe de L'Ecole se verrait contrainte d'intervenir auprès d'un enfant se trouvant seul à l'extérieur de L'Ecole car courant à ses yeux un danger, la Direction pourrait être amenée à exiger que l'enfant vienne à l'avenir à L'Ecole systématiquement accompagné.*

Pour des **raisons de sécurité, l'entrée et le hall de L'Ecole ne sauraient être obstrués** par des poussettes, trottinettes, cabas et rollers. Les parents et les enfants sont donc priés de laisser tout objet encombrant à l'extérieur de L'Ecole. **En cas de besoin d'évacuation urgente (incendie, explosion), votre responsabilité civile se trouverait engagée.**

L'Ecole fournit à la demande un cahier de musique en début d'année. Les professeurs y notent tout au long de l'année le travail effectué en cours et requis à la maison, ainsi que leurs **appréciations** concernant le travail, les progrès et la motivation de l'élève. Les parents, eux aussi, peuvent y écrire leurs remarques et questions.

Attention, les cours ne s'effectuent pas systématiquement en anglais. De culture musicale et théâtrale anglo-saxonne, **L'Ecole Koenig n'a pas pour autant vocation à être une école de langue.**

Je soussigné(e), _____ (nom et prénom du parent) ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à les respecter.

Signature : _____

Date : _____

FORMULAIRE D'AUTORISATIONS

Autorisation de photographe et filmer

Je, soussigné(e), _____ (nom du parent), autorise L'Ecole Koenig à photographe et filmer mon enfant, _____ (nom de l'enfant), aux fins suivantes : utiliser ces photos ou films comme supports promotionnels soumis aux clients actuels et futurs, notamment sur internet, coller les photos dans des cahiers et sur des panneaux d'affichage.

Seuls les prénoms seront indiqués sur tout document imprimé ou présenté sur internet.

Je reconnais que ce document est légalement contractuel. Ce document peut être déclaré nul par lettre recommandée A/R adressée à L'Ecole Koenig.

Date : _____ Signature de la mère : _____

Date : _____ Signature de la père : _____

Lettre de décharge

Décharge-autorisation de sortie non-accompagnée

Je, soussigné(e), _____ (nom du parent), autorise mon enfant, _____ (nom de l'enfant), âgé(e) de ___ ans, à quitter L'Ecole Koenig sans être accompagné(e) par un adulte après ses cours de musique ou de théâtre.

Date : _____ Signature : _____

Nom : _____ Prénom : _____

LE CALENDRIER DES 31 SEMAINES DE NOTRE ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

1^{er} SEMESTRE : du 13/09/2010 au 15/01/2011

2^{ième} SEMESTRE : du 17/01/2011 au 11/06/2011

Début des cours et début du 1 ^{er} semestre	Lundi 13/09/2010
Vacances de la Toussaint	Du 24/10/2010 au 03/11/2010
Vacances de Noël	Du 19/12/2010 au 02/01/2011
Début du second semestre	Lundi 17/01/2011
Vacances d'hiver	Du 13/02/2011 au 27/02/2011
Vacances de printemps	10/04/2011 au 24/04/2011